

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° I-CF1203

présenté par

M. Pichereau, M. Fugit, M. Cellier, M. Venteau, Mme Rossi, M. Krabal, M. Buchou, M. Leclabart,
M. Haury et M. Barbier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.